



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin août 2021**

**Septembre 2021
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**



De début juin à fin août 2021 :

Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire

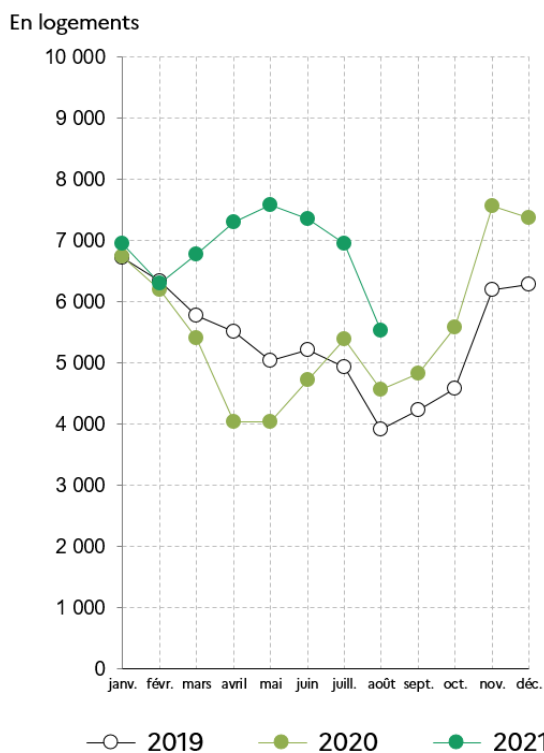
De juin à fin août 2021, plus de 5 500 logements sont mis en chantier en Bretagne, en augmentation de + 21,3 % (soit + 1 000 logements supplémentaires) par rapport à la même période en 2020. En outre, les mises en chantier entre juin et fin août 2021 dépassent leur niveau de 2019 (+ 41,4 %).

Dans la région, la hausse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels. En France, les mises en chantier de logements fléchissent de - 2,4 % de juin à fin août 2021 par rapport à la même période en 2020.

Les autorisations de construction de logements s'accroissent de + 55,8 % en Bretagne entre début juin et fin août. Cela représente 3 300 permis de construire délivrés en plus par rapport à la même période en 2020.

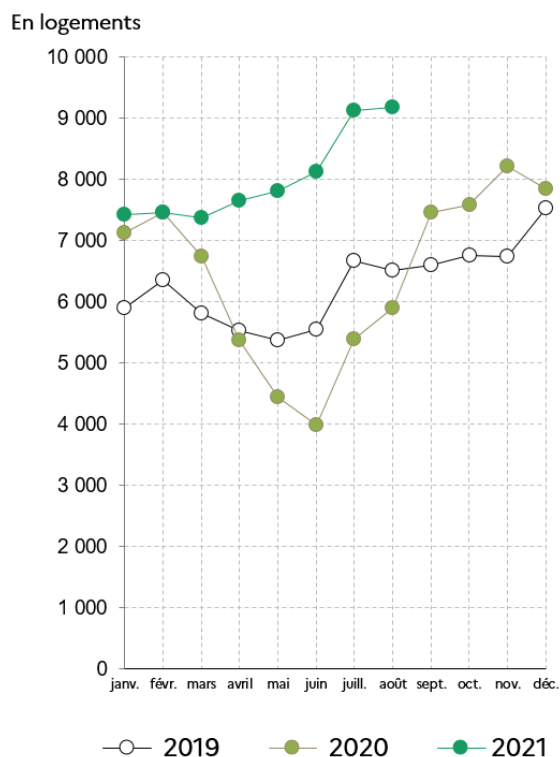
De septembre 2020 jusqu'à fin août 2021 par rapport aux quatre trimestres précédents, l'activité de la construction est orientée à la hausse dans la région comme en France. Durant ces 12 mois, mêlant pour partie la conjoncture économique de l'année 2020 et l'état de l'activité en 2021, les mises en chantier de logements augmentent davantage en Bretagne (+ 28,5 %) qu'au niveau national (+ 7,4 %).

Logements commencés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2021

Logements autorisés en Bretagne en 2019, 2020 et 2021
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimation à fin août 2021

L'impact des confinements et restrictions de déplacements sont à prendre en compte dans l'analyse de ces données.

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De juin à fin août 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	522	97	619	131	750
Finistère	740	101	841	513	1 354
Ille-et-Vilaine	726	109	835	1 240	2 075
Morbihan	821	121	942	411	1 353
Bretagne	2 809	428	3 237	2 295	5 532
France	26 822	7 606	34 428	48 380	82 808

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 24,9	+ 32,9	+ 26,1	+ 138,2	+ 37,4
Finistère	+ 13,7	+ 20,2	+ 14,4	+ 53,1	+ 26,5
Ille-et-Vilaine	+ 3,4	+ 2,8	+ 3,3	+ 18,0	+ 11,6
Morbihan	+ 9,3	+ 27,4	+ 11,3	+ 71,2	+ 24,6
Bretagne	+ 11,4	+ 19,6	+ 12,4	+ 36,5	+ 21,3
France	+ 5,0	- 9,1	+ 1,5	- 5,0	- 2,4

*juin à fin août 2021 / juin à fin août 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

Les mises en chantier sur 12 mois

De septembre 2020 à fin août 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 160	412	2 572	1 005	3 577
Finistère	3 262	396	3 658	2 253	5 911
Ille-et-Vilaine	3 274	568	3 842	6 309	10 151
Morbihan	3 743	632	4 375	2 972	7 347
Bretagne	12 439	2 008	14 447	12 539	26 986
France	121 118	36 715	157 833	228 447	386 280

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 20,5	+ 20,5	+ 20,5	+ 126,4	+ 38,8
Finistère	+ 20,4	- 1,0	+ 17,6	+ 13,2	+ 15,9
Ille-et-Vilaine	+ 8,0	+ 15,4	+ 9,1	+ 23,4	+ 17,5
Morbihan	+ 18,8	+ 43,0	+ 21,8	+ 171,2	+ 56,7
Bretagne	+ 16,4	+ 19,8	+ 16,9	+ 45,1	+ 28,5
France	+ 10,2	+ 2,8	+ 8,4	+ 6,7	+ 7,4

*septembre 2020 à fin août 2021 / septembre 2019 à fin août 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De juin à fin août 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	803	118	921	214	1 135
Finistère	1 130	255	1 385	720	2 105
Ille-et-Vilaine	1 203	139	1 342	2 652	3 994
Morbihan	1 293	224	1 517	436	1 953
Bretagne	4 429	736	5 165	4 022	9 187
France	41 874	13 325	55 199	65 582	120 781

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	+ 58,4	+ 18,0	+ 51,7	+ 18,9	+ 44,2
Finistère	+ 55,2	+ 147,6	+ 66,7	+ 0,3	+ 35,9
Ille-et-Vilaine	+ 35,3	+ 36,3	+ 35,4	+ 145,3	+ 92,8
Morbihan	+ 50,0	+ 24,4	+ 45,6	- 2,7	+ 31,1
Bretagne	+ 48,3	+ 51,8	+ 48,8	+ 65,7	+ 55,8
France	+ 35,9	+ 30,3	+ 34,5	+ 19,4	+ 25,9

* juin à fin août 2021 / juin à fin août 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

Les autorisations sur 12 mois

De septembre 2020 à fin août 2021

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 860	456	3 316	1 043	4 359
Finistère	4 024	748	4 772	2 749	7 521
Ille-et-Vilaine	4 044	681	4 725	7 759	12 484
Morbihan	4 534	826	5 360	2 944	8 304
Bretagne	15 462	2 711	18 173	14 495	32 668
France	151 938	51 193	203 131	250 460	453 591

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	+ 42,8	- 14,0	+ 30,9	+ 3,9	+ 23,2
Finistère	+ 31,9	+ 107,2	+ 39,9	+ 22,3	+ 32,9
Ille-et-Vilaine	+ 21,6	- 1,9	+ 17,5	+ 55,5	+ 38,6
Morbihan	+ 33,6	+ 36,3	+ 34,0	+ 25,7	+ 30,9
Bretagne	+ 31,3	+ 23,7	+ 30,1	+ 37,0	+ 33,1
France	+ 23,7	+ 17,2	+ 22,0	+ 7,5	+ 13,5

* septembre 2020 à fin août 2021 / septembre 2019 à fin août 2020

Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

Les autorisations de locaux d'activité

Les surfaces autorisées mensuelles

Août 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	247	3 178	1 388	3 010	1 201	10 850	5 510	1 895	27 279
Finistère	77	4 272	5 996	2 171	2 562	24 167	5 854	1 132	46 231
Ille-et-Vilaine	59	5 870	3 119	1 105	4 079	10 242	10 514	3 631	38 620
Morbihan	55	2 974	3 509	1 658	933	12 857	5 221	3 754	30 961
Bretagne	438	16 294	14 012	7 944	8 775	58 116	27 099	10 412	143 091

Source : SDES MTE, Sit@del2

Les surfaces autorisées sur 12 mois

De septembre 2020 à fin août 2021

Surface (en m ²)	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	4 628	36 946	41 009	36 007	42 118	258 815	53 940	35 841	509 304
Finistère	19 820	47 661	47 156	28 066	50 598	486 607	72 114	48 024	800 046
Ille-et-Vilaine	20 369	166 075	62 015	45 736	56 905	165 925	132 900	146 470	796 395
Morbihan	27 269	38 426	47 448	43 928	70 248	166 881	65 831	66 411	526 442
Bretagne	72 086	289 108	197 628	153 737	219 869	1 078 228	324 785	296 746	2 632 187

Évolution (en%)*	Hébergem. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux autorisés
Côtes-d'Armor	- 54,5	+ 36,9	+ 13,1	+ 1,8	+ 34,0	+ 14,2	- 45,8	- 43,0	- 3,8
Finistère	- 6,1	- 30,1	+ 10,2	- 2,7	- 33,3	+ 22,9	- 6,6	- 30,2	+ 2,7
Ille-et-Vilaine	+ 207,3	+ 35,4	+ 8,1	+ 2,6	+ 26,3	- 9,9	+ 35,6	+ 22,0	+ 17,4
Morbihan	+ 117,7	+ 8,1	- 2,5	+ 95,7	+ 105,3	- 3,5	- 12,1	+ 2,7	+ 13,0
Bretagne	+ 42,9	+ 14,1	+ 6,8	+ 17,1	+ 17,9	+ 10,1	- 7,1	- 6,2	+ 7,3

* septembre 2020 à fin août 2021 / septembre 2019 à fin août 2020

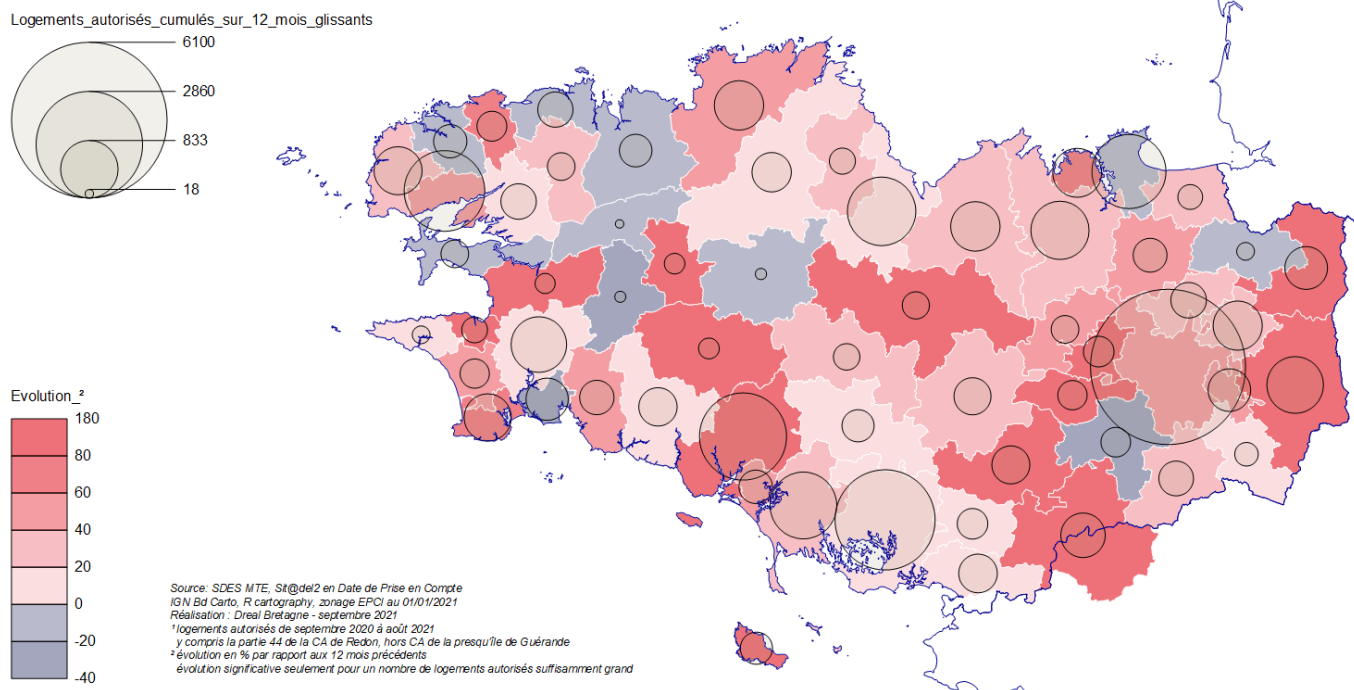
Source : SDES MTE, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

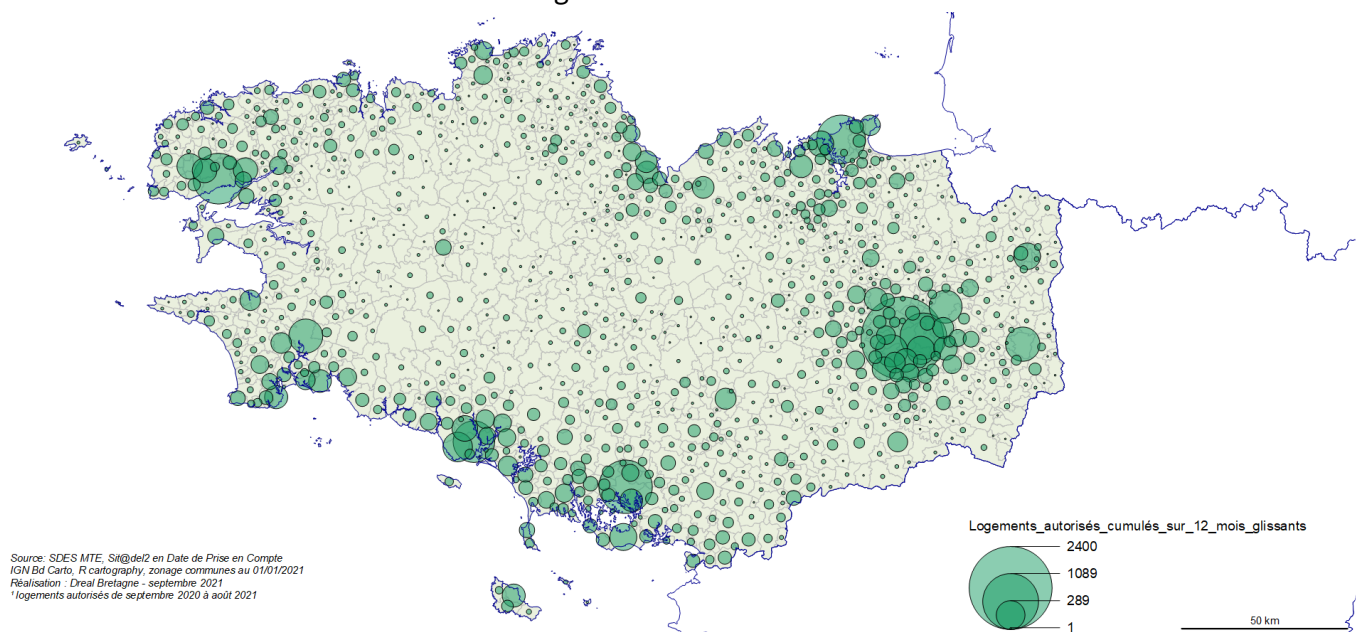
Logements autorisés par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants et évolution

Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale contrastée selon les territoires



Logements autorisés par commune cumulés sur 12 mois glissants

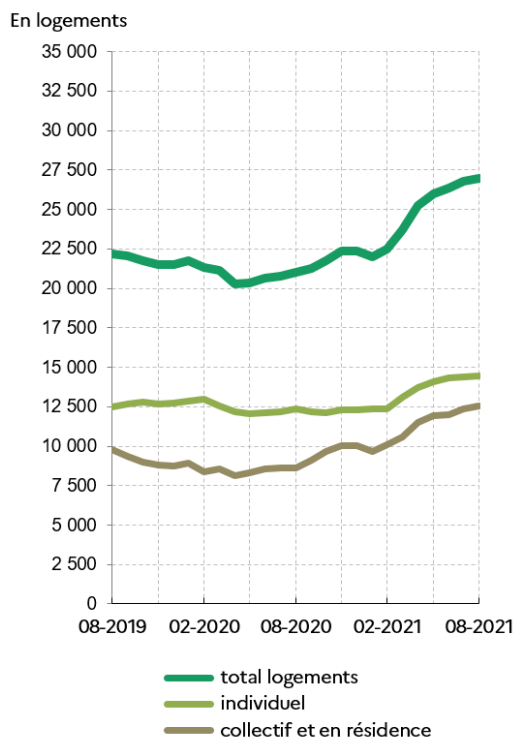
Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne



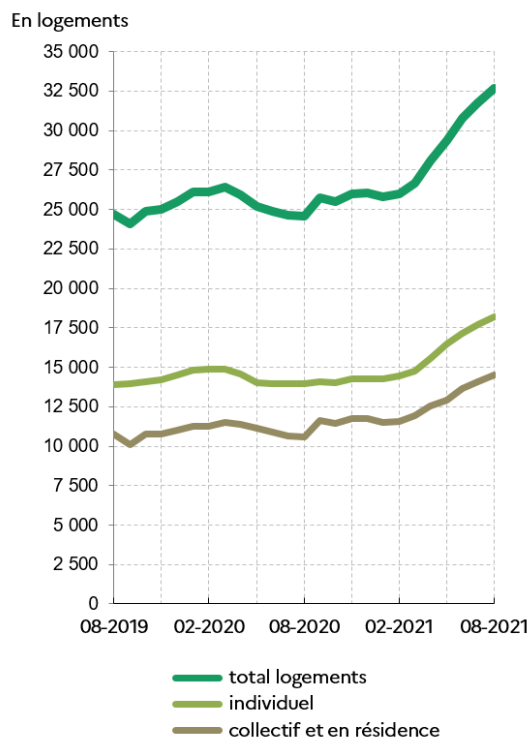
Logements autorisés et commencés cumulés sur 12 mois glissants, depuis 2 ans

En Bretagne :

Logements commencés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

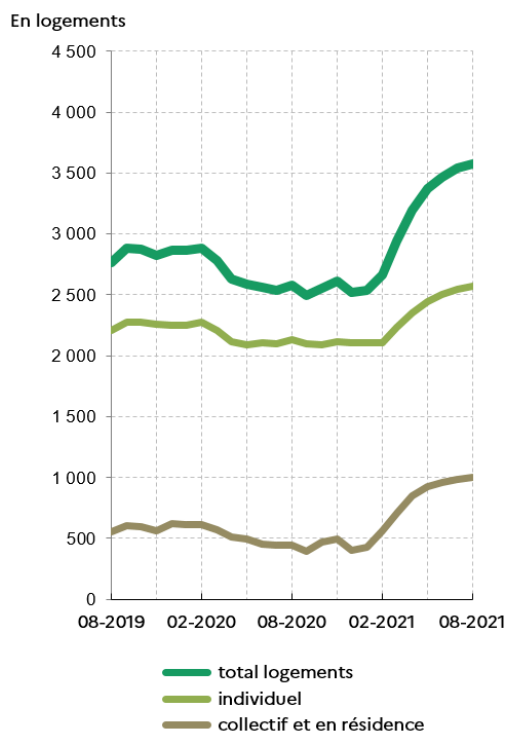


Logements autorisés en Bretagne depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

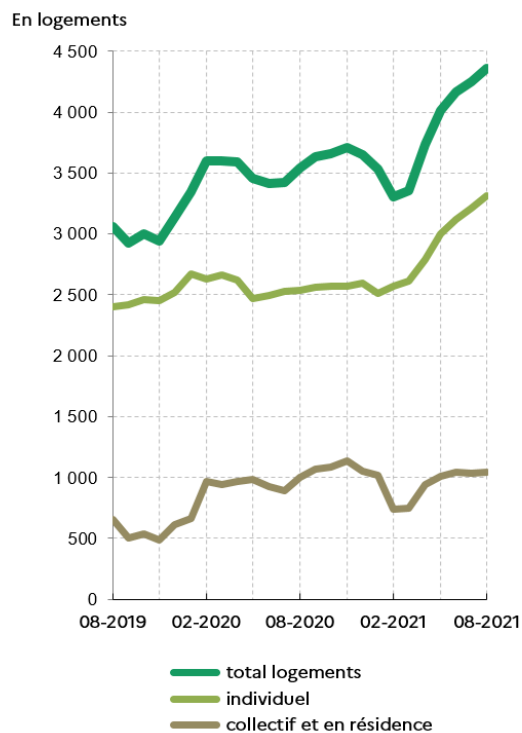


Dans les Côtes-d'Armor :

Logements commencés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

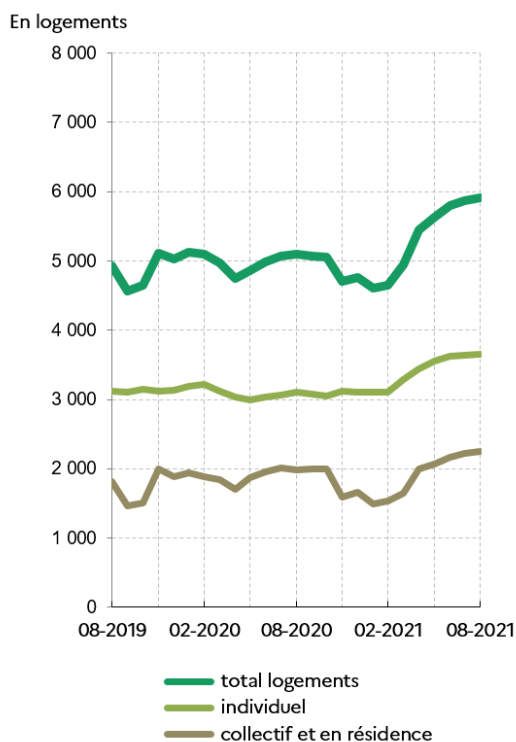


Logements autorisés dans les Côtes-d'Armor depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



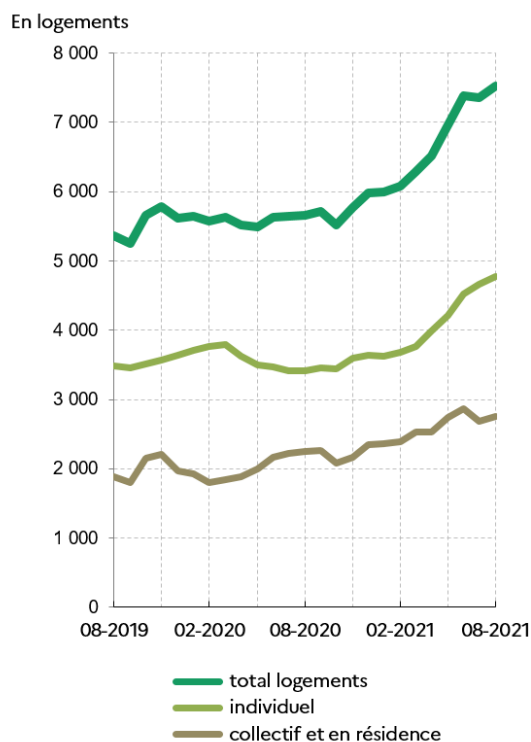
Dans le Finistère :

Logements commencés dans le Finistère depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

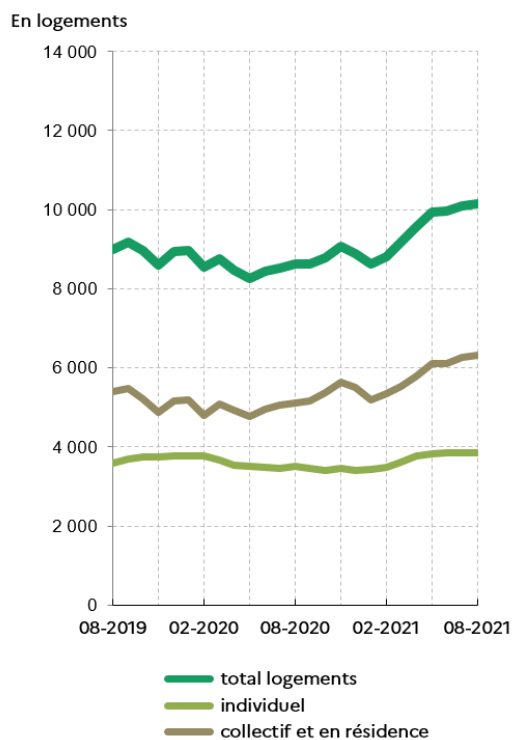
Logements autorisés dans le Finistère depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

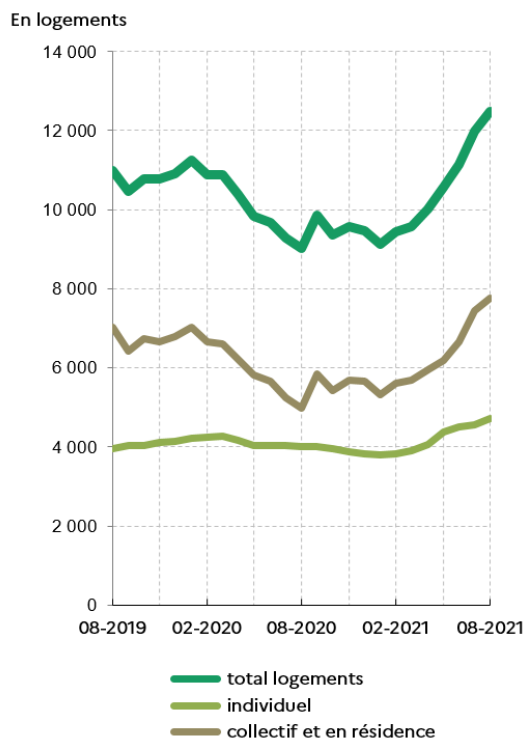
En Ile-et-Vilaine :

Logements commencés en Ile-et-Vilaine depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

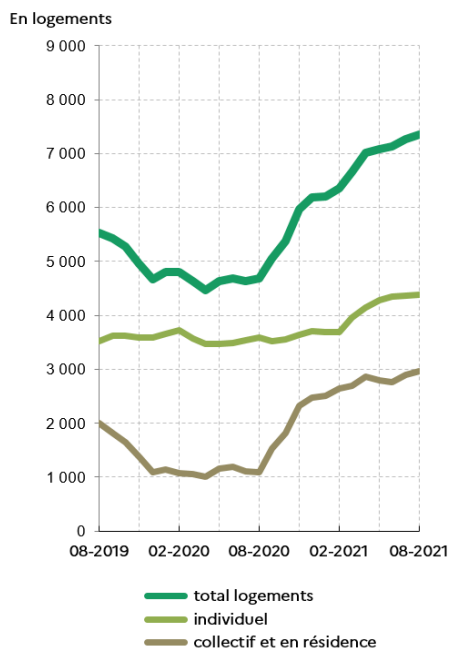
Logements autorisés en Ile-et-Vilaine depuis 2 ans (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

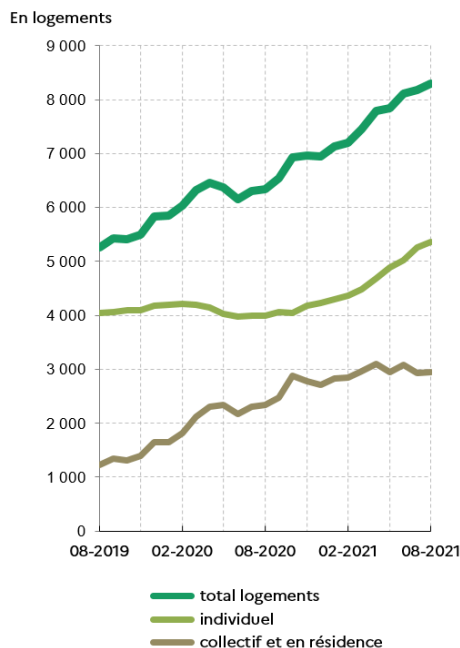
Dans le Morbihan :

Logements commencés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

Logements autorisés dans le Morbihan depuis 2 ans
(cumulés sur 12 mois glissants)

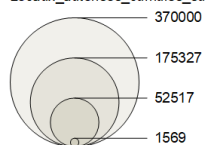


Source : SDES MTE, Sit@del2, estimations à fin août 2021

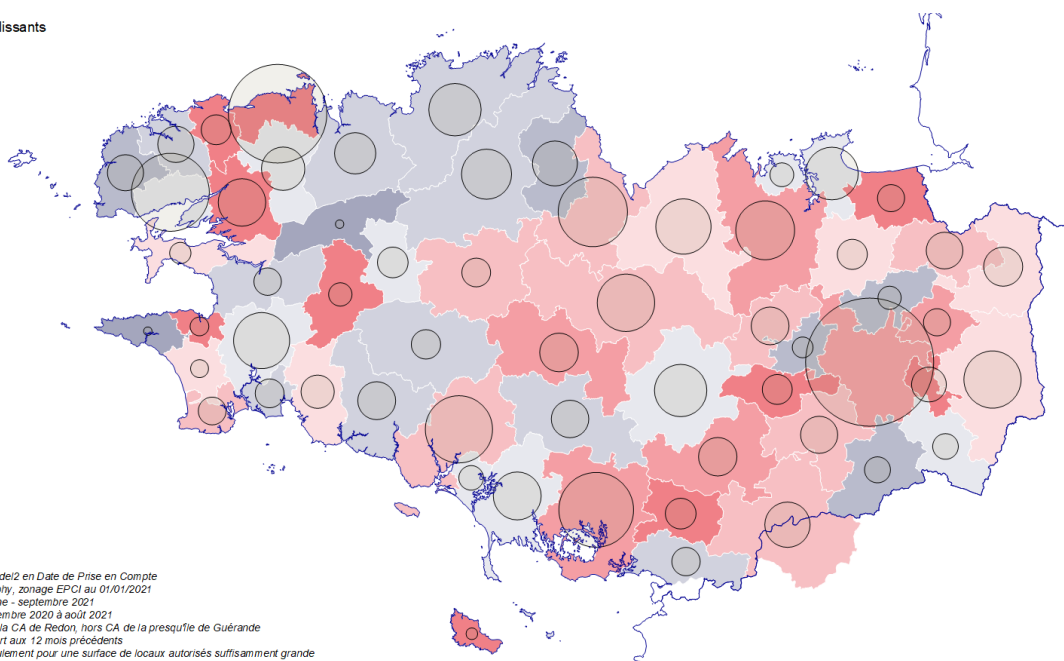
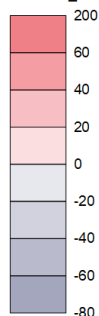
Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes cumulés sur 12 mois glissants

Locaux autorisés cumulés sur 12 mois glissants



Evolution²



Sources : SDES MTE, Sit@del2 en Date de Prise en Compte
IGN Bd Cartho, R cartography, zonage EPCI au 01/01/2021
Réalisation : Dreal Bretagne - septembre 2021
1 locaux autorisés de septembre 2020 à août 2021
y compris la partie 44 de la CA de Redon, hors CA de la presqu'île de Guérande
2 évolution en % par rapport aux 12 mois précédents
évolution significative seulement pour une surface de locaux autorisés suffisamment grande

Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les autorisations de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des Données et des Études Statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Marc Navez
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*